

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 79 Subvention (14.000 euros) à l'association Metropop' ! pour son projet consacré aux relations avec le Grand Paris.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Metropop' ! ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association Metropop' ! (63061) pour son projet consacré aux relations avec le Grand Paris (2014_04234).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020 :

- 5.000 euros seront imputés sur la ligne VF14008 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants,
- 9.000 euros seront imputés sur la ligne VF02005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants.